

C'est pas sa faute. Il a
 promis qu'il ne recommencerait
 jamais. S'il réagit ainsi
 c'est parce qu'il m'aime.
 Ses coups sont à la hauteur
 de son amour. C'est un
 homme vous ne
 pouvez pas com-
 pre-
 prendre. C'est
 que l'
 indifférence
 faisait pareil. C'est
 d'aimer. C'est moi qui l'ai mis
 en colère. C'est pas sa faute. C'est la mienne.

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

par

OLYMPE DE GOUGES

(1748 - 1793)



ARTICLE PREMIER

LA FEMME NAÎT LIBRE ET DEMEURE ÉGALE À L'HOMME EN DROITS. LES DISTINCTIONS SOCIALES NE PEUVENT ÊTRE FONDÉES QUE SUR L'UTILITÉ COMMUNE.

ARTICLE II

LE BUT DE TOUTE ASSOCIATION POLITIQUE EST LA CONSERVATION DES DROITS NATURELS ET IMPRÉSCRIPTIBLES DE LA FEMME ET DE L'HOMME : CES DROITS SONT LA LIBERTÉ, LA PROPRIÉTÉ, LA SÛRETÉ, ET SURTOUT LA RÉSISTANCE À L'OPPRESSION.

ARTICLE III

LE PRINCIPE DE TOUTE SOUVERAINETÉ RÉSIDE ESSENTIELLEMENT DANS LA NATION, QUI N'EST QUE LA RÉUNION DE LA FEMME ET DE L'HOMME : NUL CORPS, NUL INDIVIDU, NE PEUT EXERCER D'AUTORITÉ QUI N'EN ÉMANE EXPRESSÉMENT.

ARTICLE IV

LA LIBERTÉ ET LA JUSTICE CONSISTENT À RENDRE TOUT CE QUI APPARTIENT À AUTRUI ; AINSI L'EXERCICE DES DROITS NATURELS DE LA FEMME N'A DE BORNES QUE LA TYRANNIE PERPÉTUELLE QUE L'HOMME LUI OPPOSE : CES BORNES DOIVENT ÊTRE RÉFORMÉES PAR LES LOIS DE LA NATURE ET DE LA RAISON.

ARTICLE V

LES LOIS DE LA NATURE ET DE LA RAISON DÉFENDENT TOUTES ACTIONS NUISIBLES À LA SOCIÉTÉ : TOUT CE QUI N'EST PAS DÉFENDU PAR CES LOIS, SAGES ET DIVINES, NE PEUT ÊTRE EMPÊCHÉ, ET NUL NE PEUT ÊTRE CONTRAINT À FAIRE CE QUELLES N'ORDONNENT PAS.

ARTICLE VI

LA LOI DOIT ÊTRE L'EXPRESSION DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ; TOUTES LES CITOYENNES ET CITOYENS DOIVENT CONCOURIR PERSONNELLEMENT OU PAR LEURS REPRÉSENTANTS, À SA FORMATION ; ELLE DOIT ÊTRE LA MÊME POUR TOUS : TOUTES LES CITOYENNES ET TOUS LES CITOYENS, ÉTANT ÉGAUX À SES YEUX, DOIVENT ÊTRE ÉGALEMENT ADMISSIBLES À TOUTES LES DISTINCTIONS, PLACES ET EMPLOIS PUBLICS, SELON LEURS CAPACITÉS, ET SANS AUCUNES DISTINCTIONS QUE CELLES DE LEURS VERTUS ET DE LEURS TALENTS.

ARTICLE VII

NULLE FEMME N'EST EXEMPTÉE ; ELLE EST ACCUSÉE, ARRÊTÉE, ET DÉTENUE DANS LES CAS DÉTERMINÉS PAR LA LOI. LES FEMMES OBEÏSSENT COMME LES HOMMES À CETTE LOI RIGOREUSE.

ARTICLE VIII

LA LOI NE DOIT ÉTABLIR QUE DES PEINES STRICTEMENT ET ÉVIDEMMENT NÉCESSAIRES, ET NUL NE PEUT ÊTRE PUNI QU'EN VERTU D'UNE LOI ÉTABLIE ET PROMULGUÉE ANTÉRIEUREMENT AU DÉLIT ET LÉGALEMENT APPLIQUÉE AUX FEMMES.

ARTICLE IX

TOUTE FEMME ÉTANT DÉCLARÉE COUPABLE ; TOUTE RIGUEUR EST EXERCÉE PAR LA LOI.

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

par

OLYMPE DE GOUGES
(1748 - 1793)

ARTICLE X

NUL NE DOIT ÊTRE INQUIÉTÉ POUR SES OPINIONS MÊMES FONDAMENTALES, LA FEMME
A LE DROIT DE MONTER SUR L'ÉCHAFAUD ; ELLE DOIT AVOIR ÉGALEMENT CELUI DE
MONTER À LA TRIBUNE ; POURVU QUE SES MANIFESTATIONS NE TROUBLENT PAS
L'ORDRE PUBLIC ÉTABLI PAR LA LOI.

ARTICLE XI

LA LIBRE COMMUNICATION DES PENSÉES ET DES OPINIONS EST UN DES DROITS
LES PLUS PRÉCIEUX DE LA FEMME, PUISQUE CETTE LIBERTÉ ASSURE LA LÉGITIMITÉ
DES PÈRES ENVERS LES ENFANTS. TOUTE CITOYENNE PEUT DONC DIRE LIBREMENT,
JE SUIS MÈRE D'UN ENFANT QUI VOUS APPARTIENT, SANS QU'UN PRÉJUGÉ BARBARE LA
FORCE À DISSIMULER LA VÉRITÉ ; SAUF À RÉPONDRE DE L'ABUS DE CETTE LIBERTÉ
DANS LES CAS DÉTERMINÉS PAR LA LOI.

ARTICLE XII

LA GARANTIE DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE NÉCESSITE UNE UTILITÉ MAJEURE ;
CETTE GARANTIE DOIT ÊTRE INSTITUÉE POUR L'AVANTAGE DE TOUS, ET NON POUR L'UTILITÉ
PARTICULIÈRE DE CELLES À QUI ELLE EST CONFIÉE.

ARTICLE XIII

POUR L'ENTRETIEN DE LA FORCE PUBLIQUE, ET POUR LES DÉPENSES D'ADMINISTRATION, LES
CONTRIBUTIONS DE LA FEMME ET DE L'HOMME SONT ÉGALES ; ELLE A PART À TOUTES LES
CORVÉES, À TOUTES LES TÂCHES PÉNICILES ; ELLE DOIT DONC AVOIR DE MÊME PART À LA
DISTRIBUTION DES PLACES, DES EMPLOIS, DES CHARGES, DES DIGNITÉS ET DE L'INDUSTRIE.

ARTICLE XIV

LES CITOYENNES ET CITOYENS ONT LE DROIT DE CONSTATER PAR EUX-MÊMES OU PAR
LEURS REPRÉSENTANTS, LA NÉCESSITÉ DE LA CONTRIBUTION PUBLIQUE. LES CITOYENNES
NE PEUVENT Y ADHÉRER QUE PAR L'ADMISSION D'UN PARTAGE ÉGAL, NON SEULEMENT DANS
LA FORTUNE, MAIS ENCORE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, ET DE DÉTERMINER LA QUOTITÉ,
L'ASSIETTE, LE RECOURS ET LA DURÉE DE L'IMPÔT.

ARTICLE XV

LA MASSE DES FEMMES, COMPOSÉE POUR LA CONTRIBUTION À CELLE DES HOMMES, A LE DROIT
DE DEMANDER COMPTE, À TOUT AGENT PUBLIC, DE SON ADMINISTRATION.

ARTICLE XVI

TOUTE SOCIÉTÉ, DANS LAQUELLE LA GARANTIE DES DROITS N'EST PAS ASSURÉE, NI LA
SÉPARATION DES POUVOIRS DÉTERMINÉE, N'A POINT DE CONSTITUTION ; LA CONSTITUTION
EST NULLE, SI LA MAJORITÉ DES INDIVIDUS QUI COMPOSENT LA NATION, N'A PAS COOPÉRÉ À
SA RÉDACTION.

ARTICLE XVII

LES PROPRIÉTÉS SONT À TOUS LES SEXES RÉUNIS OU SÉPARÉS ; ELLES ONT POUR CHACUN
UN DROIT LORSQUE LA NÉCESSITÉ PUBLIQUE, LÉGALEMENT CONSTATÉE, L'EXIGE ÉVIDEMMENT,
ET SOUS LA CONDITION D'UNE JUSTE ET PRÉALABLE INDENNITÉ.





EXPOSITION EN CHEMIN ELLE RENCONTRE...

Selon les chiffres de l'UNICEF (organisme de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupe des enfants dans le monde) de 2011, 31 millions de filles ne vont pas à l'école dans le monde, soit 54% des enfants non-scolarisés en primaire.

INSULTES

RUMEUR

RESPECT

ÉGALITÉ

Le milieu scolaire



LA CRÈCHE VIE DE MOUSQUÉ



DIPLÔMES

AVENIR

MIXITÉ

RÉUSSITE

ACCÈS À LA CONNAISSANCE



En France, selon une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalisée entre 2011 et 2012, 7 % (soit environ 3.100.000 personnes) de la population française adulte âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France est illettrée, soit 2 % de moins qu'en 2004. 6 % de ceux qui exercent une activité professionnelle et 10 % des demandeurs d'emploi sont confrontés à l'illettrisme.

EXPOSITION EN CHEMIN ELLE RENCONTRE...



Le droit à l'avortement est un acquis majeur des femmes et le fruit d'un long combat pour leur droit à disposer de leur corps. Ce droit est un élément structurant de l'égalité entre les femmes et les hommes.
(source : <http://www.sante.gouv.fr/ivg.html>)

Que dit la loi ?

Chronologie de la loi relative à l'IVG en France

17 janvier 1975 : Promulgation de la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dite « loi Veil », adoptée pour une période de 5 ans (loi n° 75-17).

30 novembre 1979 : La loi sur l'IVG est rendue définitive (loi n° 79-1204).

En **1982** la loi Roudy autorise le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.

27 janvier 1993 : Adoption d'une loi sur le délit d'entrave à l'IVG, dite « Loi Neiertz » qui vise à sanctionner les personnes qui perturbent le fonctionnement des établissements hospitaliers participant à la mise en oeuvre de la loi sur l'IVG.

4 juillet 2001 : La loi n° 2001-588, proposée par Martine Aubry, relative à l'Interruption Volontaire de Grossesse et à la contraception autorise l'IVG jusqu'à 12 semaines de grossesse et l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures est supprimée.

17 Janvier 2013 : Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé (social-sante.gouv.fr), rend gratuite l'IVG pour toutes les femmes.

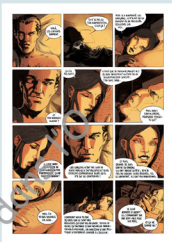
ACCÈS À L'IVG



Planning familial
<http://www.planning-familial.org/>

*Les mineures peuvent
recourir à l'IVG sans
autorisation parentale.*

28 septembre 2013 : Les ministères de la santé et des droits des femmes lancent le site d'information sur l'avortement
www.ivg.gouv.fr



ÉGALITE-TRAVAIL

Plafond de verre

Inégalité salariale

Seules 17 % des entreprises françaises sont dirigées par une femme.

Près de la moitié des femmes se concentrent dans une dizaine des métiers (aide à domicile, assistante maternelle, agent d'entretien, enseignant...).
(Source Enquête DARES 2013)



Le plafond de verre (glass ceiling) est une expression apparue aux États-Unis à la fin des années 1970 pour désigner l'ensemble des obstacles que rencontrent les femmes pour accéder à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles.

80 % des temps partiels et 78 % des emplois non qualifiés sont occupés par des femmes. (Source : Insee)

Il n'y a aucune femme à la tête d'une entreprise du C.A.C.40.

Le 18 septembre 2013, le Sénat a adopté à une large majorité la loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En France, les salaires des femmes sont inférieurs de 26,9 % à ceux des hommes, tous temps de travail confondus.

Harcèlement de rue



« Le soir, j'ai peur de sortir seule. »

Domination masculine

Mixité



« La rue est aux hommes ! »

L'ESPACE PUBLIC
L'ESPACE PUBLIC

Insultes sexistes

Insécurité



Égalité citoyenne

Sexisme : n.m. Attitude discriminatoire fondée sur le sexe. (Le Petit Larousse)

« Il n'y avait que des hommes qui me regardaient comme si je n'étais pas à ma place. J'ai trouvé ça insupportable. Sur le trajet du métro, je me suis aperçue que toutes les terrasses étaient masculines. »
Monique - Collectif Place aux femmes

« L'hiver on change notre parcours pour courir, on va uniquement en ville là où c'est éclairé. »

EXPOSITION EN CHEMIN ELLE RENCONTRE...

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »

Article 5, Déclaration universelle des droits de l'homme 1948

EXCISION

Chirurgie réparatrice prise en charge par la Sécurité sociale

L'excision n'est pas une pratique religieuse



GAMS

*Groupe Femmes pour
l'Abolition des Mutilations Sexuelles*



Dans le monde : « Il y a aujourd'hui environ

70 millions

*de filles et de femmes qui ont subi des
mutilations génitales »*

Mme Ann M. Veneman,

Directrice générale de l'UNICEF – 6 février 2009

L'excision est un acte délictuel passible de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. Lorsque la victime est mineure de moins de 15 ans, cela devient un crime puni de 15 ans de réclusion criminelle pouvant aller jusqu'à 20 ans si le coupable est un ascendant légitime (Art 222-9 et 222-10 du Code pénal).

Tu portes un string ou une culotte ?
Je peux te faire plus de travail
(...) Il lui dit qu'elle a les
tétons qui pointent. Elle porte
un débardeur trop serré, aussi.
Elle rougit jusqu'aux oreilles.
Deux collègues rigolent.
Ça fait des mois que ça dure
et c'est un peu lourd. (...)

(...) Un sourire charmeur qui
fait fondre les secrétaires. Il
en usait sans se cacher, avec
juste ce qu'il fallait de second
degré. (...)

(...) Le mois dernier, il l'a
invitée à dîner et elle a refusé.
Il n'a pas souri cette fois. (...)

(...) Depuis il est plus cassant.
Oh, ce n'est jamais vraiment
méchant, juste des allusions. (...)

HARCÈLEMENT HARCÈLEMENT

(...) Il pose encore ses yeux sur
elle même s'il ne laisse plus
trainer ses mains. Il l'insulte
toujours même si ce n'est plus
en public. (...)

(...) Son médecin lui prescrit
un anxyolitique léger. Elle le
remercie. Ça va aller mieux,
au moins elle pourra dormir (...)

Sanctions encourues en cas de harcèlement moral
et/ou sexuel dans le milieu professionnel

Sanction disciplinaire : tout salarié ayant procédé
à des agissements de harcèlement moral et/ou sexuel
est passible de sanctions disciplinaires.

Sanction pénale : le harcèlement moral et/ou sexuel
est un délit puni d'1 an d'emprisonnement et de
5 000 EUR d'amende.

Textes de référence

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations
des fonctionnaires, Article 6 ter,
Code du travail : articles L1153-1 à L1153-6
Code pénal : articles 222-33 et 222-333-1



EXPOSITION EN CHEMIN ELLE RENCONTRE...

En chemin elle rencontre... est d'abord une série de trois albums de bande dessinée réalisés par un collectif de 70 auteurs mobilisés pour dénoncer les violences faites aux femmes.

L'exposition montre quelques aspects des violences mises en avant par les artistes parmi lesquelles l'excision, le viol, le viol utilisé comme arme de guerre, la violence conjugale, la lapidation, la traite des femmes aux fins de prostitution, le mariage forcé, le harcèlement au travail, la difficulté d'accès à l'IVG, le stress post traumatique, les inégalités dans le monde professionnel, le harcèlement de rue, le sexisme dans l'éducation, la relation fille-garçon dans le milieu scolaire....

Les atteintes contre les femmes sont des atteintes à leurs droits fondamentaux.

Amnesty International France



Pour que la honte change de camp.

Marie Moineau

Par une sorte d'évidence, tant sensible qu'intellectuelle, la violence faite aux femmes m'est proprement insupportable.

Philippe Caza

C'est un sujet dont on parle peu car il touche à l'intime et bien des femmes n'osent en parler par peur, par honte...

Emmanuel Lepage

Il ne faut pas oublier de fêter les victoires de la pensée que j'appellerai humanistes et se rappeler qu'elles ne sont que précaires. Restons vigilants.

Charles Masson



LA LAPIDATION

SOMALIE

LA JEUNE FILLE LAPIDÉE N'AVAIT QUE TREIZE ANS.

Du latin lapis (pierre), littéralement « tuer à coups de pierres » est une forme d'exécution, couramment utilisée à l'époque préchrétienne.

Cette méthode d'exécution par torture est encore employée au XXI^e siècle, par certains pays.

Amnesty International a appris :

- L'un des journalistes qui a relaté la lapidation a déclaré qu'Aisha Ibrahim Duhulow était âgée de vingt-trois ans, uniquement en se basant sur son apparence physique. D'autres sources, dont son père, ont confirmé son âge réel à Amnesty International.

- Selon son père, elle s'est rendue du camp de réfugiés d'Hagardoon, dans le nord-est du Kenya, à Kismaayo il y a trois mois seulement.

- Elle a été placée en détention par une milice dépendant des autorités de Kismaayo, constituées d'une coalition de milices claniques et al-Shabab. Selon certaines informations, durant cette période, elle était profondément bouleversée, certains affirmant qu'elle était devenue mentalement instable.

- Un camion de pierres a été amené au stade afin de servir à la lapidation.

- D'après les nombreux récits de témoins oculaires parvenus à Amnesty International, au cours de la lapidation, des infirmières ont reçu l'ordre de vérifier si Aisha Ibrahim Duhulow était toujours en vie lors même qu'elle était à moitié ensevelie dans le sol. Elles l'ont sortie du trou où elle avait été enterrée, ont déclaré qu'elle était encore en vie. Elle y a ensuite été remise morte car la lapidation puisse se poursuivre.

- Radio Shabelle a diffusé les propos d'un homme se faisant appeler Sheikh Hayikalah : « C'est elle qui est venue témoigner et elle a officiellement admis sa culpabilité, tout en ajoutant qu'elle était contente du châtiment prévu par la loi islamique. » Venant contredire cette version, plusieurs témoins oculaires ont déclaré à Amnesty International qu'elle se débattait pour échapper à ses gardiens et avait dû être conduite de force dans le stade.

- À l'intérieur du stade, certaines personnes venues assister à la lapidation ont tenté de sauver la vie d'Aisha Ibrahim Duhulow ; des membres de la milice ont alors ouvert le feu et abattu un garçon qui se trouvait là. Un porte-parole de la milice al-Shabab aurait plus tard présenté des excuses pour la mort de l'enfant et ajouté que le milicien responsable serait sanctionné.

Amnesty International est en mesure d'affirmer que, contrairement à certaines informations publiées précédemment, la jeune fille lapidée cette semaine en Somalie était âgée de treize ans, et non de vingt-trois.

Aisha Ibrahim Duhulow a été mise à mort lundi 27 octobre 2008 par un groupe de 50 hommes qui l'ont lapidée dans un stade de la ville portuaire de Kismaayo, dans le sud du pays, devant un millier de spectateurs.

Aisha Ibrahim Duhulow était accusée d'adultère en violation de la charia (loi islamique). Toutefois, son père et d'autres sources ont déclaré à Amnesty International qu'elle avait en fait été violée par trois hommes et avait tenté de dénoncer ce viol à la police al-Shabab qui contrôle Kismaayo, raison pour laquelle elle avait été accusée d'adultère et placée en détention. Aucune des hommes qu'elle a accusés de viol n'a été inquiété.



EXPOSITION EN CHEMIN ELLE RENCONTRE...

On a tous le droit de faire le métier de notre choix, le sport de notre choix, de jouer aux jeux de notre choix.

L'ÉDUCATION L'ÉDUCATION



Quand Carine sera grande, elle veut être mécanicienne.

Georges veut être assistant maternel.

Lydia aime la ferronnerie et la couture.

Lucas est le plus rapide à la course et aime la danse.

Juliette joue de la batterie et fait du judo le mercredi.

Awa aime cuisiner et ranger sa chambre, comme Hugo, son camarade de classe.

Yasmina est fan de Naruto et de Lady Oscar.

Thuan collectionne les figurines One Piece et pratique le patinage artistique.



« Face à un enfant, notre responsabilité consiste à lui permettre d'accéder à tous les possibles et c'est ensuite lui qui fait des choix en fonction de ses goûts, envies ou aptitudes. Il est douloureux de constater que toute l'attention que les parents portent à leurs enfants, mais aussi tous les autres adultes qui cheminent à leurs côtés, tout cet amour où se mêle la volonté de les faire grandir le mieux possible en leur apportant découverte et protection, finit par produire du handicap physique et émotionnel. Ainsi, porteurs eux-mêmes de stéréotypes éducationnels liés au genre où chacun et chacune se voit dès le plus jeune âge attribuer des rôles, des droits et aussi beaucoup de limites, la petite fille sera confrontée à beaucoup plus de contraintes que le petit garçon, notamment quand il s'agit de courir, sauter, monter aux arbres, jouer au football... »

Nicole ABAR – Huit fois championne de France de football - Meilleure buteuse du championnat de France (1983).

Je suis une fille, et alors ?
Je suis un garçon, et alors ?

Industrie du sexe

Chaque année dans le monde, des centaines de milliers de jeunes filles et de femmes sont victimes de la traite en vue de la prostitution. Souvent séduites, schéma classique de l'abus de confiance, les jeunes femmes sont très vite soumises à la terreur, à la violence jusqu'à leur délabrement mental total. Déshumanisées par un traitement spécial, brisées psychologiquement - enlèvement, manque d'hygiène, viols collectifs répétés, menaces et pressions psychologiques, torture - elles sont mises sur le marché de la prostitution, par l'intermédiaire de réseaux mafieux.

Prostitution Crime organisé Enlèvement



TRAITE DES FEMMES

Depuis l'adoption de la loi sur la sécurité intérieure en 2003, la France a introduit l'infraction de traite des êtres humains dans son droit national et aggravé les sanctions prévues pour le proxénétisme.



« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Article 4 Déclaration universelle des droits de l'homme 1948

Selon les meilleurs spécialistes, il y aurait entre 700 000 et 2 000 000 de femmes et d'enfants victimes de la traite à fin d'exploitation sexuelle chaque année, et un total cumulé de plus de 20 millions de victimes.

Fondation Scelles

EXPOSITION EN CHEMIN ELLE RENCONTRE...

Le stress post traumatique, c'est l'ensemble des troubles psychiques immédiats, post-immédiats puis chroniques se développant chez une personne après un événement traumatique ayant menacé son intégrité physique et/ou psychique.

(source <http://memoirestraumatique.org/psychotraumatismes/generales.html>)



Menace
Violence
Psychotraumatisme
Stress extrême
Dissociation
Disjonction



Mémoire traumatique
Sidération

Stress post-traumatique
Thérapie

Les violences ont des effets importants sur la santé.

soins

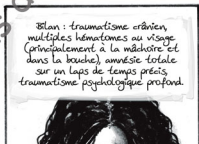
Accompagnement

Il existe des soins médicaux et psychologiques spécialisés efficaces qui permettent de relier les effets du psychotraumatisme aux violences, de les comprendre, de les contrôler, de guérir la mémoire traumatique et d'éviter toutes ses conséquences.

Parlez-en, ne restez pas seul !



Violence conjugale



Le viol conjugal – que vous soyez mariés, que vous viviez en concubinage, que vous soyez pacsés, que vous soyez séparés – est une circonstance aggravante au crime puni par la loi. La peine peut aller jusqu'à 20 ans de prison.

Appeler le 17 Police secours Violence conjugale

En 2007, 166 femmes (contre 137 en 2006) sont décédées sous les coups de leurs conjoints, 1 femme meurt tous les 25 jours victime de son compagnon ou ex-compagnon

Parler

briser le silence

PORTER PLAINTE

Contactez les associations

Numéro d'urgence 3919

Coups